



DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE BRESSE VALLONS

Accusé de réception en préfecture
001-200086965-20250403-D2025_04_02-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 avril 2025

Délibération n° 2025-04-02

L'an deux mille vingt-cinq et le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Bresse Vallons, dûment convoqué, s'est réuni à l'ESCALE, située sur la Commune déléguée de Cras-sur-Reyssouze. La séance est ouverte sous la présidence de Mme Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Maire de Bresse Vallons.

Date de la convocation : 28 mars 2025.

Présents : Mme Virginie GRIGNOLA-BERNARD ; M. Sébastien JEANSON ; Mme Régine LOSSEROY ; MM. Philippe BEREZIAT, Jean-Pierre PICHOD, Gilles PERDRIX, Alain MOTTET, Pascal RAFFIN ; Mmes Laurence MAITREPIERRE, Claire DOUCET ; M. Guillaume RIGOLLET ; Mmes Marie-Eve SOUPE, Julie SUBTIL.

Excusés ayant donné procuration :

Christelle VIVERGE donne procuration à Sébastien JEANSON,
Pierre MICHELARD donne procuration à Virginie GRIGNOLA-BERNARD,
Anne-Laure BONNAIRE donne procuration à Julie SUBTIL,
Isabelle MOREL donne procuration à Gilles PERDRIX,
Aurélié DENIAU donne procuration à Marie-Eve SOUPE.

Absent excusé : M. Raphaël BERNARD.

Secrétaire de séance : Philippe BEREZIAT.

Nombre de membres : en exercice : 19 - Présents : 13 - Représentés : 5 - Votants : 18.

Objet : Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour le réaménagement énergétique du patrimoine bâti du centre technique municipal de la Commune déléguée d'Etrez au titre de la DETR et du contrat Région Ville de la Région Auvergne Rhône Alpes

Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Maire rappelle la délibération D2024-07-02 pour le dépôt d'un dossier de subvention pour le réaménagement énergétique du patrimoine bâti centre technique municipal de la commune déléguée d'Etrez au titre de la DETR.

Elle rappelle qu'à partir du bâtiment communal polyvalent, situé route de Montrevel à l'entrée de la commune déléguée d'Etrez, qui accueille actuellement le Service Local Incendie et Secours et le Centre Technique Municipal communal, la commune de Bresse Vallons souhaite réaliser une rénovation énergétique totale de l'ancien bâti et dans le même temps mettre en place une extension pouvant accueillir trois cellules à vocation de développement économique, afin de soutenir l'activité de deux ou trois Auto-entrepreneurs de notre territoire.

Au-delà du réaménagement et du traitement énergétique du bâtiment initial (Isolation totale /installation de panneaux photovoltaïques / Système de récupération des eaux de pluie / Traitement des espaces extérieurs pour une meilleure infiltration des eaux de surface), il s'agit également de poursuivre l'aménagement du cœur de village et plus particulièrement de l'entrée du village d'Etrez (Axe Laiterie-Ecrin-Bâtiment SLIS/CTM/Auto-Entrepreneurs). Cette implantation favorisant ainsi un véritable pôle d'échange et de croisement des publics dans notre environnement rural.

La commune de Bresse-Vallons a approuvé en date du 06 juin 2024 une opération de Mandat avec la SPL « In terra » lançant définitivement la réalisation de ce projet. Ce jour, la commune a validé l'Avant-projet définitif de cette opération pour un montant de 1 691 000 € HT de travaux.

Par conséquent, afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'Etat DETR, et de la Région Auvergne Rhône Alpes contrat Région ville, en complément de l'aide du Conseil départemental.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de ces demandes de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Recettes	Montant	Dépenses	Montant
Fonds propres et ou emprunts	1 207 000.00	Honoraires mandataire - MOE Etude Bâtiment	216 000.00
		Travaux	1 691 000.00
Sous total autofinancement	1 207 000.00		
Etat - DETR	250 000.00		
Conseil départemental	150 000.00		
Région Auvergne Rhône Alpes	150 000.00		
Agence de l'Eau	150 000.00		
Sous total subventions publique	700 000.00		
Total HT	1 907 000.00	Total HT	1 907 000.00

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :
Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0
UNANIMITE des suffrages exprimés**

-  **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
-  **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du contrat Région Ville,
-  **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
-  **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Virginie GRIGNOLA-BERNARD

